

<u>Tableau récapitulatif des décisions d'attribution de plans de chasse individuels</u> <u>RECOURS Daim - Campagne 2021/2022</u>

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.425-6 à L.425-13 et R.425-1-1 à R.425-17 du code de l'environnement, le Président de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique a pris les décisions individuelles d'attributions de plans de chasse suivantes :

Numéro de la décision	Demandeur et Matricule	Commune principale du territoire de chasse concerné	Nombre
440008 R 02	BRELET Georges 440008	ARTHON-EN-RETZ	2
440587 R 02	FOUCHER Pierre-Michel 440587	FROSSAY	2

Le Président,

Dany ROSE